

Séance publique du mercredi 12 mars 2014
20 h 30

1) Urbanisme – 2 DIA au titre du DPU

Dossier 2014.001 : Division et vente d'une parcelle constituée d'une maison à usage d'habitation élevée d'un étage, en attente d'un second œuvre, sur un terrain de 232 m² à détacher de la parcelle B 293 lieu-dit « Argéalas » de 1580 m² et la moitié indivise d'une parcelle à usage de chemin d'accès d'environ 149 m² appartenant aux époux Canato domiciliés à Saussines à M. Pagliaro et Mme Agullo domiciliés à Boisseron. Le bien est situé en zone UD du POS. Pas de préemption.

Dossier 2014.004 : vente de la parcelle D 606, lieu-dit « les olivettes » de 1000 m², provenant de la division de la parcelle D 465 appartenant à Mme Danièle Belot/Alary domiciliée à Nîmes à M. et Mme Laurent Frament domiciliés à Saussines. Le bien est situé en zone UD du POS. Pas de préemption.

2) Finances :

2.1 - M14

Compte de Gestion 2013 : les écritures du compte sont conformes à celles de l'ordonnateur. Le résultat s'établit comme suit :

-	en Fonctionnement :	émission de recettes :	700.439,76€
		émission de mandats :	616.827,22€
		excédent d'exercice :	83.612,54€
		Excédent de clôture de :	283.733,44€.
-	en Investissement :	émission de recettes :	60.097,54€
		émission de mandats :	173.088,48€
		déficit d'exercice :	-112.990,94€
		Déficit de clôture de :	-73.176,97€

Approbation à l'unanimité du Compte de Gestion 2013.

Le maire quitte la séance dont la présidence est assurée par Michel Genevois, 1^{er} adjoint.

Compte Administratif 2013 : les écritures sont conformes à celles du comptable.

Le résultat s'établit comme suit :

En Fonctionnement :	émission de recettes :	700.439,76€
	émission de mandats :	616.827,22€
	excédent d'exercice :	83.612,54€
	Excédent de clôture de :	283.733,44€.
En Investissement :	émission de recettes :	60.097,54€
	émission de mandats :	173.088,48€
	déficit d'exercice :	-112.990,94€
	Déficit de clôture de :	-73.176,97€

Approuvé à l'unanimité des membres présents du Compte Administratif 2013.

Le maire revient en séance et reprend la présidence.

2.2 - M49

Compte de Gestion 2013 : les écritures du comptable sont conformes à celle de l'ordonnateur.

Le résultat s'établit comme suit :

En Fonctionnement :	émission de recettes :	50.131,64€
	émission de mandats :	67.228,99€
	déficit d'exercice :	17.097,35€
	Excédent de clôture de :	60.084,58€.
En Investissement :	émission de recettes :	228.826,00€
	émission de mandats :	52.643,19€
	excédent d'exercice :	176.182,81€
	Excédent de clôture de :	14.685,99€

Approbation à l'unanimité du Compte de Gestion 2013.

Le maire quitte la séance dont la présidence est assurée par Michel Genevois, 1^{er} adjoint.

Compte Administratif 2013 : les écritures sont conformes à celles du comptable.

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

Le résultat s'établit comme suit :

En Fonctionnement :	émission de recettes :	50.131,64€
	émission de mandats :	67.228,99€
	déficit d'exercice :	17.097,35€
	Excédent de clôture de :	60.084,58€.
En Investissement :	émission de recettes :	228.826,00€
	émission de mandats :	52.643,19€
	excédent d'exercice :	176.182,81€
	Excédent de clôture de :	14.685,99€

Approbation à l'unanimité des présents du Compte Administratif 2013.

Le Maire revient en séance et reprend la présidence.

3) CCPL Mission Petite Enfance :

3.1 : avenant n°1 à la convention de mise à disposition descendante entre la CCPL et la commune.

Le conseil, après discussion approuve à l'unanimité des membres présents l'ajustement du coût de la mise à disposition 2013 ainsi que le renouvellement de la mise à disposition du service Petite Enfance de la CCPL pour 2014.

3.2 : Convention de mise à disposition de M. Olivier Tapie.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de M. Olivier Tapie, adjoint d'animation 2^{ème} classe, pour exercer la coordination de la mission petite enfance, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2014.

4) Construction nouvelle cantine : emprunt.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux de 2,25%, amortissement constant, pour une durée de 15 ans et avec remboursement annuel. Il autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5) Conseil Général – Fonds de Solidarité pour le Logement : demande d'aide financière volontaire.

Ce fonds traite de l'ensemble des impayés concernant les dettes de loyers et fluides, ainsi que les aides à l'accès. Le financement étant assuré par des participations obligatoires mais aussi volontaires.

Le Département sollicite l'engagement financier volontaire des communes ainsi que leur implication dans ce domaine afin de constituer des fonds.

Par 10 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas apporter d'aide financière à ce fonds.

6) Communications des commissions.

Le repas des aînés s'est bien passé : repas et animation ont été appréciés.

7) Questions diverses.

- communication du sénateur-maire sur les nouvelles dispositions de la Loi ALUR sur le PLUI i

- bilan énergétique : des économies apparaissent – à confirmer les années suivantes.

- roulement des permanences pour les élections municipales du 23 mars,